

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

### INFORMATION GÉNÉRALE

Nom du (des) requérant(s)

---

---

Êtes-vous propriétaire unique?  oui  non

Si non, procuration?  oui  non

Adresse postale \_\_\_\_\_

---

Numéro de téléphone (maison) (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone (bureau) (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone (cellulaire) (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

Numéro de télécopieur (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

### IDENTIFICATION DE L'EMPLACEMENT

Emplacement du projet si autre que l'adresse postale

---

Numéro (s) de lot (s) \_\_\_\_\_

Numéro de matricule \_\_\_\_\_

Est-ce un terrain riverain à un lac / cours d'eau ou milieu humide?  oui  non

## NATURE DE LA DEMANDE

Description du projet et raison (s) de la demande de dérogation mineure :

---

---

---

---

---

---

---

---

## DOCUMENT REQUIS

Assurez-vous que tous les documents et renseignements nécessaire accompagnent votre demande (cochez)

- Une procuration signée du propriétaire permettant au demandeur de faire une demande de permis en son nom;
- Le formulaire de demande dûment rempli;
- Marges de recul pour un bâtiment déjà construit : fournir un plan de localisation exécuté et signé par un arpenteur-géomètre;
- Marges de recul pour un bâtiment projeté : fournir un plan d'implantation exécuté et signé par un arpenteur-géomètre;
- Paiement des frais de la demande (**selon**). Ces frais d'étude ne seront pas remboursés par la Municipalité, et ce, quelle que soit sa décision;
- Tout autre document pertinent selon la demande.

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ déclare par la présente que les renseignements donnés ci-dessus sont complets et exacts.

Signé à \_\_\_\_\_ ce \_\_\_\_\_

Par : \_\_\_\_\_

## **RAPPEL : LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME**

- ↪ Une dérogation ne peut porter sur un usage ou sur la densité d'occupation du sol;
- ↪ Aucune dérogation mineure ne peut être accordée dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;
- ↪ Avant de formuler des recommandations ou de rendre une décision, le Comité consultatif d'urbanisme et le Conseil doivent analyser toute demande de dérogation à la lumière des quatre (4) critères imposés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Par conséquent; une dérogation peut être accordée seulement :
  1. si l'application du règlement de zonage et de lotissement a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;
  2. si elle ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
  3. si elle respecte les objectifs du Plan d'urbanisme;
  4. si les travaux en cours ou déjà exécutés ont été effectués de bonne foi et ont fait l'objet d'un permis de construction.
- ↪ Seul le Conseil municipal à toute la discrétion du caractère mineur ou majeur de la demande.

### **À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ**


Coût exigible (**selon \$**) payé le \_\_\_\_\_

Reçu no : \_\_\_\_\_

Recommandation du CCU No de résolution : \_\_\_\_\_

Décision du Conseil municipal No de résolution : \_\_\_\_\_

Refusée  Acceptée

*Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec l'inspecteur municipal*  
 819 727 9557